



Comment vivre avec le risque ?

La Ville-aux-Dames est concernée avec la Loire, les dépôts pétroliers, le site Primagaz, les camions citernes et les convois ferroviaires. Fréquemment sous-estimé, exagéré, parfois même fantasmé, le risque existe bel et bien, et il faut en avoir conscience.

Parce que le risque zéro n'existe pas, la municipalité a toujours eu un engagement en faveur de la prévention et de la sécurité. Des procédures sont prévues, des moyens matériels et humains sont mobilisables. Néanmoins, il appartient aussi à chaque citoyen de savoir réagir le moment venu. Ce DICRIM a la vocation d'offrir une information pratique, concise, réaliste et utilisable le cas échéant.

Alain BÉNARD

Alain Bénard
Maire de La Ville-aux-Dames



L'alerte

Les établissements industriels concernés peuvent donner localement l'alerte :

Signal d'alerte :
3 séquences d'une minute séparées par un silence de 5 secondes.
Le son est modulé, il monte et il descend.

Fin d'alerte :
Signal continu de 30 secondes.
Il n'y a plus de danger.

Les numéros à savoir

LA MUNICIPALITÉ ASSURE AUSSI L'ALERTE À LA POPULATION



N° D'URGENCE

- 18** Pompiers
- 17** Gendarmerie
- 15** SAMU
- 112** N° d'alerte européen

N° UTILES

Mairie
02 47 44 36 46

Préfecture (37)
02 47 64 37 37

RADIOS

pour s'informer en cas d'alerte

France Inter
95.0 FM

France Bleu
98.7 FM



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR
LES RISQUES MAJEURS



Informez, prévenez,
réagissez et agissez !





Inondations

QUE FAIRE ?

PENDANT :

- Soyez vigilant : La montée des eaux peut être brutale.
- Protégez, déplacez, mettez hors de l'eau tout ce qui peut l'être et mettez au sec les archives, papiers importants, etc.
- Montez à l'étage avec nourriture, eau potable, papiers d'identité, radio à piles, lampes torche, vêtements chauds, médicaments. Pour les maisons de plain-pied, montez sur le toit par les ouvertures prévues de type Velux® à cet effet.
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes aux services de secours, sauf urgence absolue.
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- N'allez ni à pied ni en voiture dans une zone inondée.

APRÈS :

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible. Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle de sécurité et assurez-vous que l'eau est potable auprès de la mairie.

Avant, pendant et après, suivre aussi les recommandations de vigilance :
www.meteofrance.fr
www.vigicrues.gouv.fr
 Météo-France Parcay-Meslay :
02 47 29 40 40 ou **0892 68 02 37**



Risques industriels

COMMENT RÉAGIR ?

PENDANT :

Dès l'alerte déclenchée, suivez les consignes suivantes :

- Confinez-vous dans un bâtiment.
- Obstruez les entrées d'air et stoppez les ventilations.
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Ne fumez pas.
- Prévoyez de l'eau, si irritation se laver.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte.
- N'allez pas à l'école chercher vos enfants, des dispositions sont prises pour leur protection.
- Respectez les consignes de sécurité : ni flamme, ni cigarette, ne téléphonez plus (libérez les lignes pour les secours).
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.

APRÈS :

Si vous êtes évacués de la zone, n'y retourner qu'après en avoir reçu l'autorisation.



Identifier les symboles et pictos :

Présents sur les camions ou les wagons, ils permettent de déterminer la nature de la cargaison et donc de mieux gérer le sinistre en cas d'accident.



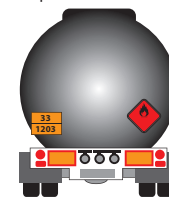
Matières et objets explosifs



Liquides inflammables



Matières comburantes



Matières dangereuses

QUELLES SONT LES PRIORITÉS ?

SI VOUS ÊTES TÉMOIN :

- Donnez l'alerte : 18 ou 112 depuis un téléphone portable, en précisant si possible le lieu exact de l'accident, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro et le code danger, la nature du sinistre (feu, nuage, explosion...)
- Sauf en cas d'incendie, ne déplacez pas les victimes.
 - En cas de nuage toxique, fuyez face au vent.
 - Eloignez-vous du lieu de l'accident et mettez-vous à l'abri dans un local clos (ne restez pas dans votre voiture).
 - Respectez les consignes de sécurité : ni flamme, ni cigarette, ne téléphonez plus (libérez les lignes pour les secours).

PENDANT :

- Confinez-vous dans un bâtiment.
- Obstruez les entrées d'air et stoppez les ventilations.
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- Ne fumez pas.
- Prévoyez de l'eau, si irritation se laver.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et n'allez pas à l'école chercher vos enfants, des dispositions sont prises pour leur protection.
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.

